



ROB 2024

Rapport d'Orientations Budgétaires

VILLE DE LAVAL

UNE ANNÉE D'INVESTISSEMENT RECORD GRÂCE À UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RETROUVÉE

En 2024, la Ville de Laval garde son cap budgétaire. Nous continuerons à redresser les finances municipales pour renforcer nos investissements en faveur de la transition de notre ville.

Les années de grandes difficultés financières, qui avaient vu la ville frôler la mise sous tutelle et qui s'accompagnaient de débats politiques enflammés en Conseil municipal, sont maintenant derrière nous.

Depuis le début du mandat, la situation de notre ville s'est nettement améliorée. Malgré la multiplication des crises, nous dégageons désormais chaque année des excédents de fonctionnement qui nous permettent d'autofinancer nos projets. Après plus de trente ans de surendettement, notre dette par habitant se situe aujourd'hui dans la moyenne des villes qui nous ressemblent.

Et pourtant, nous n'avons pas augmenté et nous n'augmenterons pas les taux d'imposition. Nous devons ces résultats à une **vigilance budgétaire de chaque instant**, qui se poursuivra jusqu'à la fin du mandat.

Nous n'avons pas le choix. Nos collectivités sont prises en tenaille. L'inflation continue à se diffuser dans toutes nos dépenses (énergie, alimentation, assurance, taux d'intérêt, masse salariale). Et l'Etat poursuit son désengagement en refusant de prendre en compte la hausse des prix dans le calcul de ses dotations.

De ce point de vue, l'année 2023 aura été une année sous tension avec des décisions gouvernementales qui ont fortement impactées l'exercice budgétaire notamment sur la masse salariale. Ces fortes contraintes ne nous feront pas dévier de notre route.

Face à ces incertitudes, nous faisons le choix de l'action résolue et raisonnée.

2024 représente, dans notre programmation de mandat, un pic d'investissement. Jamais, avant cette année, la Ville n'aura autant investi pour rénover, embellir, protéger, dynamiser et verdir Laval.

Le chantier de la place du Onze-Novembre bat son plein, en écho avec des cœurs de quartiers à Saint-Nicolas, au Bourny et à Hilarid qui font peau neuve. L'école maternelle de la Senelle termine sa mue. Dans cette année olympique, les gymnases Noémie-Hamard et Gaston-Lesnard entreront en phase de travaux. Priorité de cette année également, des investissements sont en cours, notamment aux Fourches, pour assurer la tranquillité et la sécurité des habitants.

Au total, la Ville injectera dans le tissu économique local plus de 24 M€, contre déjà 18 M€ l'année dernière. C'était l'engagement que nous avons pris devant les Lavalloises et les Lavallois : améliorer la qualité de vie, la qualité de ville, tout en renforçant les solidarités et la transition écologique de notre territoire. Nous le tenons.

Florian Bercault
Maire de Laval

Antoine Caplan
Adjoint au maire en charge
des finances

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En application de la loi NOTRe et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il indique notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent document précise les orientations budgétaires renouvelées de la Ville de Laval, dans la perspective d'un budget primitif qui sera soumis au vote du conseil municipal le 25 mars 2024.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS POUR CARACTÉRISER LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

1. L'autofinancement

L'autofinancement brut est égal à la différence entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement. Il représente ainsi la marge dégagée en section de fonctionnement disponible pour rembourser les emprunts et financer les investissements. Afin d'évaluer la « performance » du niveau d'autofinancement, on calcule un taux d'épargne, qui représente la part des ressources de fonctionnement dégagée sous forme d'autofinancement brut.

L'autofinancement net correspond au solde d'autofinancement brut disponible pour investir une fois les annuités d'emprunt remboursées. C'est ce qu'il reste à la Ville pour investir en dehors de l'emprunt.

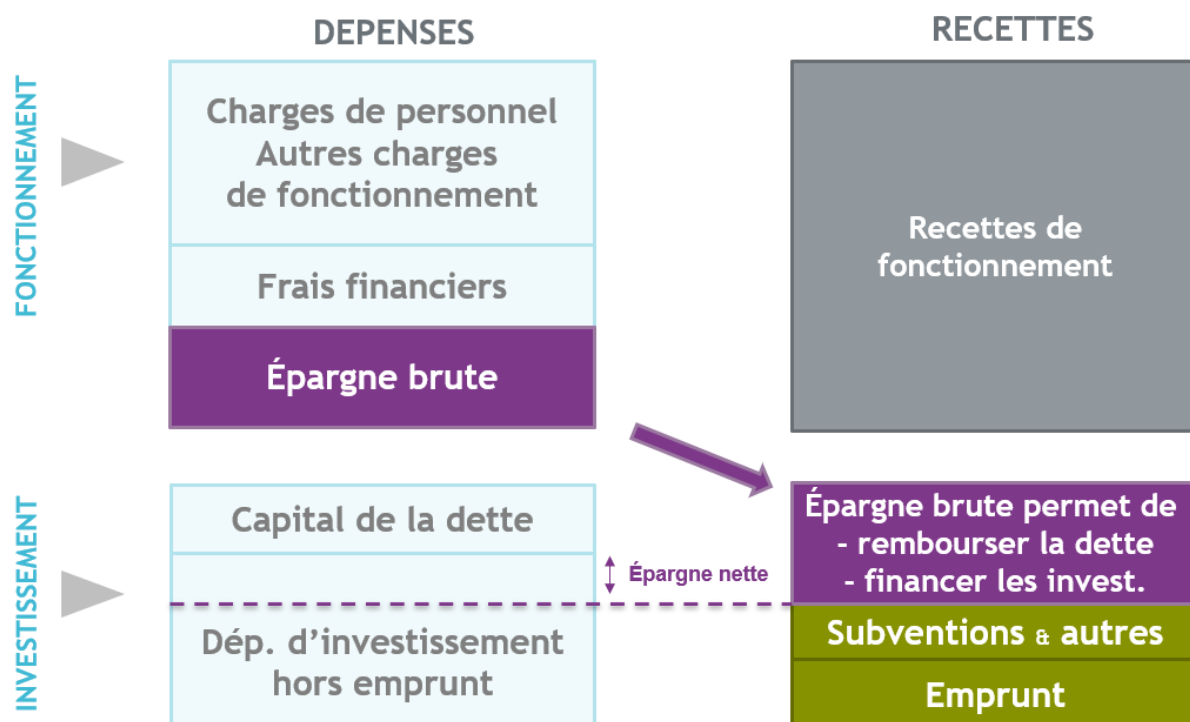
2. L'endettement

Le taux d'endettement (*encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement*) donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100%, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette

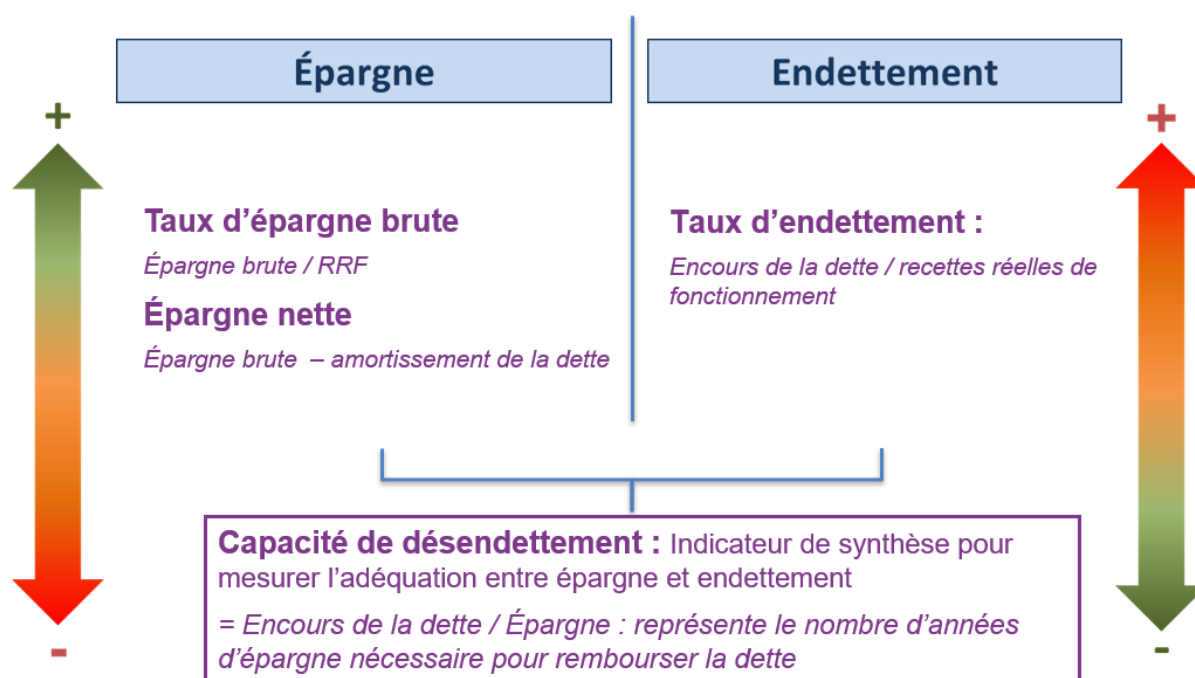
La capacité de désendettement (*encours de dette au 31 décembre / épargne brute*) mesure le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Elle constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne brute.

3. Synthèse

Fonctionnement d'un budget communal :



Les ratios financiers à surveiller :



PARTIE 1

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER TOUJOURS INCERTAIN

1. Le contexte économique en France : faible croissance, inflation toujours élevée et comptes publics dégradés, mais des améliorations en vue

a) Une activité ralentie en 2023 mais qui repartirait à la hausse ensuite

La croissance française a été soutenue en 2022, à + 2,5 %, portée par le dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises dans un contexte de reprise post-covid. Elle est néanmoins restée nettement plus faible qu'en 2021 (+ 6,8 % selon l'Insee), stoppée dans son élan par le changement brutal de l'environnement international (guerre en Ukraine, augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, hausse des taux d'intérêt, retour d'une inflation forte...).

L'année 2023 est marquée par une atténuation des effets négatifs des différents chocs sur l'activité, les prix des matières premières s'étant largement détendus et le pic d'inflation ayant été dépassé, engendrant un nouvel élan de l'activité au second trimestre de l'année.

Cependant, dans un contexte d'incertitude qui se maintient et de taux d'intérêt et de prix qui restent élevés, la croissance serait encore modérée en 2023 (+ 1 %). En 2024, elle repasserait au-dessus de son rythme tendanciel (+ 1,4 %), soutenue par un rebond du pouvoir d'achat, qui bénéficierait de revenus salariaux plus dynamiques que les prix, et des effets de rattrapage partiel concernant la consommation des ménages et les échanges extérieurs. Pour les années suivantes, la croissance s'établirait à + 1,7 % en 2025 et 2026 et à + 1,8 % en 2027.

Tableau 3: Évolution du PIB français (moyenne annuelle, %)

Croissance annuelle en %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (volume)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%
Déflateur du PIB	3,0%	5,7%	2,5%	1,8%	1,6%	1,6%

Source : RESF 2024

Tableau 4: Estimation de l'évolution du PIB français par d'autres organismes (moyenne annuelle, %)

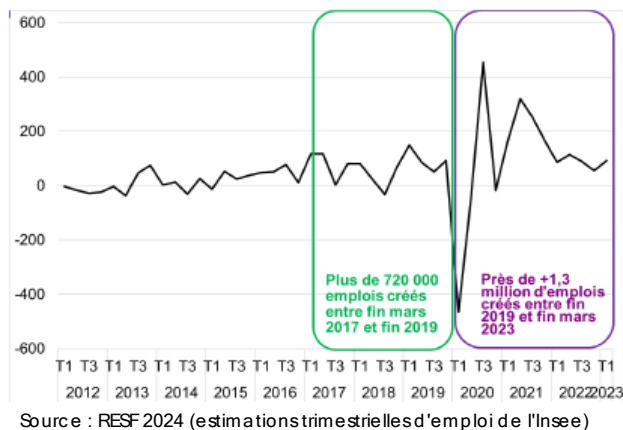
Croissance annuelle en %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Banque de France - septembre 2023	2,5%	0,9%	0,9%	1,3%	n.d.	n.d.
Commission européenne - septembre 2023	2,5%	1,0%	1,2%	n.d.	n.d.	n.d.
FMI - octobre 2023	2,5%	1,0%	1,3%	1,8%	1,7%	1,5%
OCDE - septembre 2023	2,5%	1,0%	1,2%	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : BdF : Projections macroéconomiques - 18 septembre 2023 ; Commission européenne : Prévisions économiques de l'été 2023 - 11 septembre 2023 ; FMI : Perspectives de l'économie mondiale - octobre 2023 (base de données) ; OCDE : Perspectives économiques de l'OCDE - rapport intermédiaire - septembre 2023

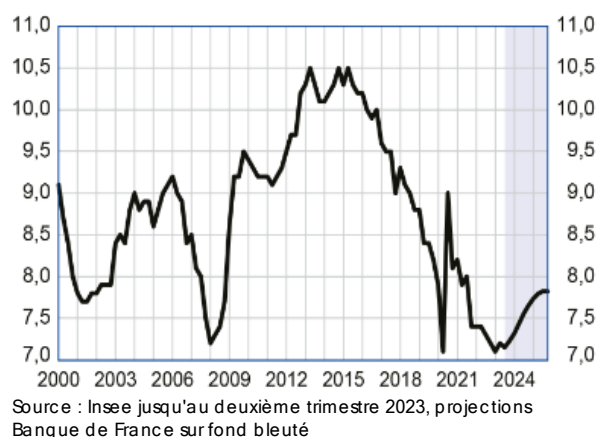
Malgré les différents chocs subis, le marché du travail est resté dynamique, avec près d'1,3 million d'emplois créés entre fin 2019 et fin mars 2023. Le chômage est proche de son

niveau le plus bas en quarante ans (7,2 % en 2023), en baisse pour toutes les catégories d'âge par rapport à son niveau pré-crise sanitaire. Selon les prévisions de la Banque de France, il augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % fin 2025, ce qui resterait un niveau inférieur à celui de 2019.

Graphique 2: Créations d'emploi depuis 2012



Graphique 3: Taux de chômage



b) Une inflation en ralentissement mais toujours élevée

La sortie de la phase de récession liée à la crise sanitaire se caractérise par un retour d'un haut niveau de l'inflation dans l'économie française et mondiale. A 5,2 % en 2022 et attendu à 4,9 % en 2023, le taux d'inflation retrouve des niveaux inconnus depuis les années 1980.

Trois phases successives peuvent être distinguées : en premier lieu une augmentation des prix de l'énergie à partir du printemps 2021, tirée par les prix du gaz et des produits pétroliers. Puis, vers la fin de l'été 2022, une transmission de la hausse des prix des intrants aux prix des produits manufacturés et alimentaires. La rapidité de la reprise post-covid puis l'invasion de l'Ukraine ont généré d'importantes tensions d'approvisionnement, dont les hausses de coûts induites ont été progressivement répercutées par les entreprises dans leurs prix de vente. Enfin, depuis le début 2023, une transmission de l'inflation aux salaires (notamment via la revalorisation du SMIC et les négociations salariales) et des salaires aux prix des services. Cette inflation en 2022 et 2023 a été néanmoins atténuée par les mesures gouvernementales, notamment avec la mise en place d'un bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz ou bien encore d'un « amortisseur électricité » destiné à certaines entreprises et collectivités.

Ce retour de l'inflation a des conséquences majeures sur la trajectoire financière des collectivités locales. Elle impacte le niveau de leurs dépenses, que ce soit de fonctionnement (énergie, alimentation, dépenses de personnel, contrats de prestations de services) ou d'investissement. Elle agit aussi sur leurs ressources, positivement pour le coefficient d'actualisation annuel de certaines bases taxables, négativement pour les recettes figées par l'Etat (attribution de compensation, DGF...).

L'inflation devrait refluer à partir de 2024, pour s'établir à + 2,6 %, notamment sous l'effet de la poursuite du ralentissement des prix alimentaires et industriels déjà entamée à l'été 2023, dans le sillage de la décre des cours des matières premières et des prix de production.

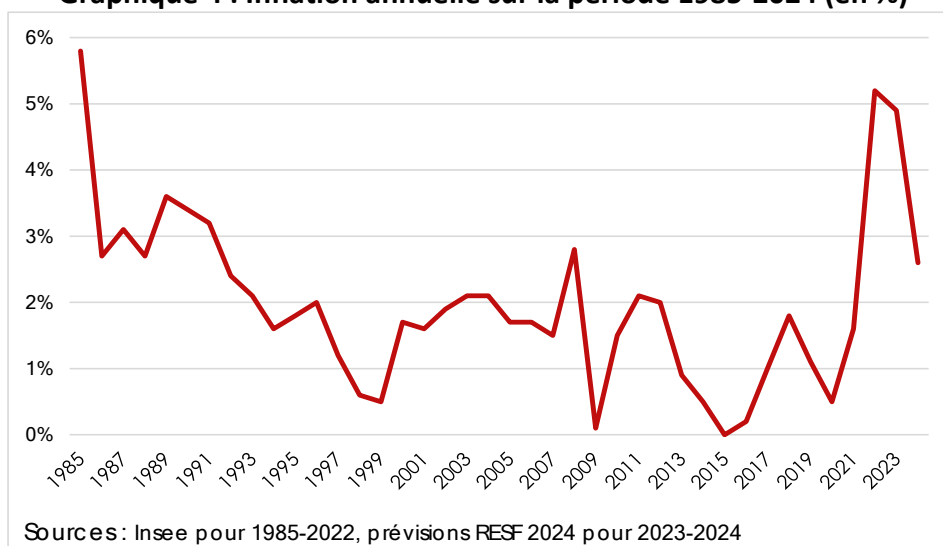
L'inflation serait à cet horizon principalement tirée par les prix des services, soutenus par la dynamique des salaires.

Tableau 5 : Évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) par grands postes (moyenne annuelle, %)

	Moyenne 2010-2019	2022	2023	2024	Pondération 2023
TOTAL	1,1%	5,2%	4,9%	2,6%	100%
TOTAL HORSTABAC	1,0%	5,3%	4,8%	2,5%	98,2%
Alimentation	1,3%	6,8%	11,6%	2,3%	16,2%
Produits manufacturés	-0,3%	3,0%	3,6%	0,5%	23,2%
Énergie	3,8%	23,1%	5,1%	5,3%	8,6%
Services	1,3%	3,0%	3,1%	3,1%	50,1%
SOUS-JACENT (indice brut*)	0,7%	3,9%	5,1%	2,4%	60,6%

Source : RESF 2024 ; * L'inflation sous-jacente brute est hors produits volatils et tarifs administrés. Elle n'est pas corrigée de la fiscalité en prévision

Graphique 4 : Inflation annuelle sur la période 1985-2024 (en %)



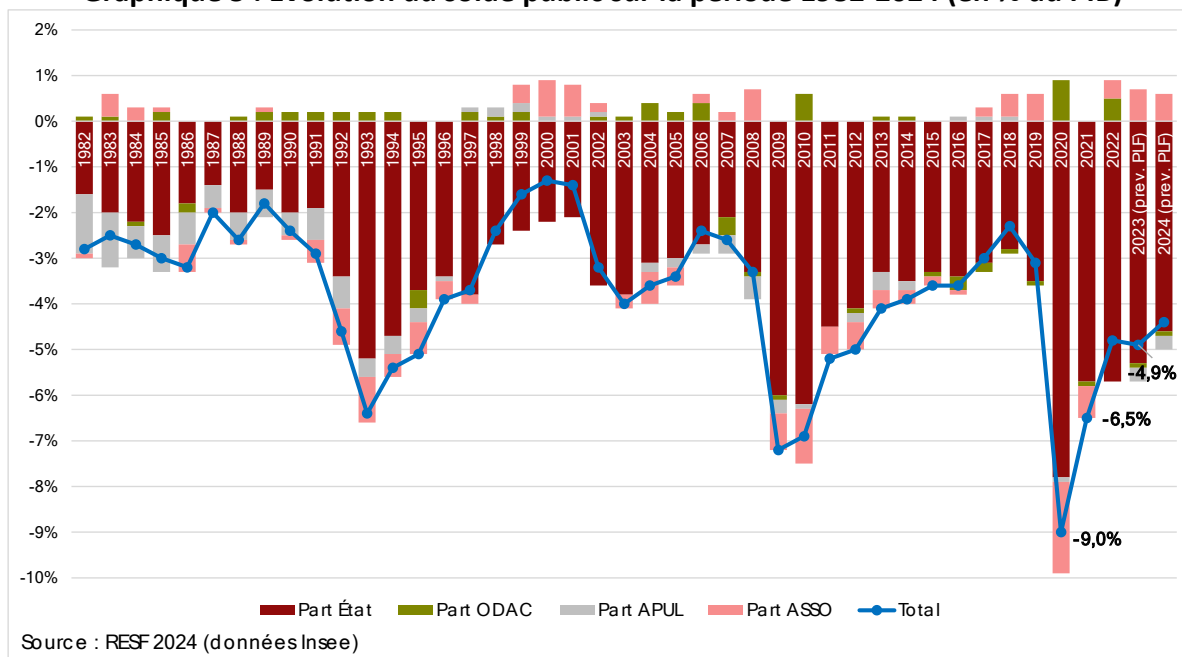
c) Des comptes publics toujours très dégradés

Comme pour la plupart des économies mondiales, la crise sanitaire aura pesé fortement sur les comptes publics français, avec un déficit passant de - 3,1 % du PIB en 2019 à - 9 % en 2020. Il a ensuite diminué en 2021 (- 6,5 %) et 2022 (- 4,8 %). Cette amélioration s'explique principalement par la poursuite du rebond de l'activité amorcée en 2021 ainsi que par le fort dynamisme des prélèvements obligatoires (notamment en comparaison de la croissance du PIB) et la diminution importante des mesures de soutien d'urgence liées à la Covid-19.

En 2023, le déficit serait en très légère hausse et s'établirait à - 4,9 % du PIB. En 2024, le solde public reprendrait sa trajectoire d'amélioration en s'établissant à - 4,4 % du PIB. Cela serait principalement rendu possible par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à l'énergie et à la relance.

En 2022, le déficit public était entièrement porté par l'État, les autres administrations étant à l'équilibre (administrations publiques locales - APUL) ou présentant même un léger excédent (Organismes divers d'administration centrale - ODAC - et Administrations de sécurité sociale - ASSO). En 2023 et 2024, l'État serait toujours le principal contributeur au déficit (respectivement -5,3% et -4,6%), alors que les ASSO présenteraient un excédent et les APUL et ODAC un léger déficit (respectivement -0,3% et -0,1% pour les deux années).

Graphique 5 : Évolution du solde public sur la période 1982-2024 (en % du PIB)



Le rapport économique, social et financier (RESF) 2024 projette un retour sous le seuil des 3% de déficit public à l'horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle sous-jacente au PLF 2024 est celle prévue dans le projet de Loi de programmation des finances publiques (PLFP) 2023-2027 mis à jour.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, révisé fin septembre et considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49.3 de la Constitution, s'inscrit dans la même trajectoire financière (actualisée) que celle définie dans le texte initial de septembre 2022 (rejeté par le Parlement). Le déficit public prévisionnel de 4,9 % du PIB en 2023 devra ainsi être ramené à 2,7 % du PIB à horizon 2027 (2,9 % du PIB en 2027 dans le texte initial).

Les administrations publiques locales, à l'équilibre au regard du solde public 2022, doivent contribuer à hauteur de près de 20% en poids à l'effort national de réduction du déficit public. A horizon 2027, le solde public des APUL devra être excédentaire (cible : +0,4% du PIB).

Tableau 6: Évolution des soldes publics par secteurs

En points du PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques	-9,0%	-6,5%	-4,8%	-4,9%	-4,4%	-3,7%	-3,2%	-2,7%
Administrations publiques centrales (Etat + ODAC)	-6,9%	-5,8%	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
Administrations publiques locales	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,4%
Administrations de sécurité sociale	-2,0%	-0,7%	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%

Cette amélioration du solde public des APUL passerait par une maîtrise de la dépense publique locale (ODEDEL) :

- Tout d'abord, les collectivités territoriales et leurs groupements sont tenues de maîtriser l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) à maximum inflation -0,5 point à compter de 2024 (article 16 du PLPFP). Ainsi, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, elles doivent présenter leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement. Ce présent rapport d'orientation budgétaire présentera ainsi l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Laval de 2024 à 2027. Toutefois, le dispositif de vérification du respect de l'objectif et de sanctions en cas de dépassement prévu à l'article 23 du PLPFP est supprimé dans le nouveau texte ;
- D'autre part, cette maîtrise de la dépense publique locale passerait également par une réduction marquée des dépenses d'investissement (hors dette) des APUL au lendemain des élections municipales de 2026. Ainsi, compte tenu de l'ODEDEL prévu à l'article 16 du PLPFP et de l'évolution des dépenses publiques locales des APUL prévue à l'article 3, les dépenses d'investissement (hors remboursement en capital) des collectivités locales passeraient de 87,8 Mds € en 2025 à 84,4 Mds€ en 2026 et 83,7 Mds € en 2027.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (en Md€)	210,6	220,7	225,1	228,5	231,4	234,5
Evolution annuelle nominale (en valeur)		4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
<i>Evolution annuelle réelle (en volume)</i>		0,0%	-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,4%
Dépenses d'investissement (en Md€)	72,2	78,7	84,5	87,9	84,4	83,7
<i>Evolution annuelle nominale (en valeur)</i>		8,9%	7,4%	4,1%	-4,0%	-0,8%
<i>Evolution annuelle réelle (en volume)</i>		3,9%	4,8%	2,0%	-5,7%	-2,5%
TOTAL des dépenses (en Md€)	282,8	299,3	309,6	316,4	315,8	318,2
<i>Evolution annuelle nominale (en valeur)</i>		5,8%	3,4%	2,2%	-0,2%	0,7%
Evolution annuelle réelle (en volume)		1,0%	0,9%	0,2%	-1,9%	-1,0%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	5,30%	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%

L'endettement public français a également été fortement impacté par la crise sanitaire, celui-ci grimant de plus de 17 points en 2020 (de 97,4 % du PIB à 114,6 %), franchissant pour la première fois depuis les années 1980 la barre des 100 % du PIB.

Son poids dans le PIB diminue dès 2021 et poursuit sa décroissance en 2022 (respectivement 112,9 % et 111,8 %), mais la dette progresse néanmoins en valeur pour atteindre 2 949 Md€ (contre 2 375 Md€ en 2019). En 2023, le ratio d'endettement baisserait pour atteindre 109,7% du PIB, trajectoire essentiellement portée par la dynamique de la croissance. Il serait stable en 2024 et entamerait une nouvelle diminution à partir de 2025, sous l'hypothèse que le solde public dépasserait chaque année le niveau stabilisant le ratio de la dette. Malgré ces efforts de réduction, la charge de la dette ne cesserait de croître en raison des effets progressifs de la hausse des taux d'intérêt.

L'endettement des administrations publiques est essentiellement porté par l'État, dont le niveau de dette atteint 2 360 Md€ en 2022, soit 89,4 % du PIB. Les montants portés par les administrations publiques locales (APUL) et les administrations de sécurité sociale (ASSO) sont nettement plus faibles, respectivement 245 Md€ et 270 Md€ en 2022, soit 9,3 % et 10,2 % du PIB. Les organismes divers d'administration centrale (ODAC) contribuent le plus faiblement, avec une dette à 75 Md€ en 2022 (2,8 % du PIB), principalement constituée de l'encours de SCNF Réseau depuis son reclassement au sein des administrations publiques. Ces ratios devraient rester globalement stables en 2023 et 2024 pour l'État, les APUL et les ODAC et connaître une diminution pour les ASSO.

Graphique 6 : Évolution de la dette publique sur la période 1983-2024 (en % du PIB)

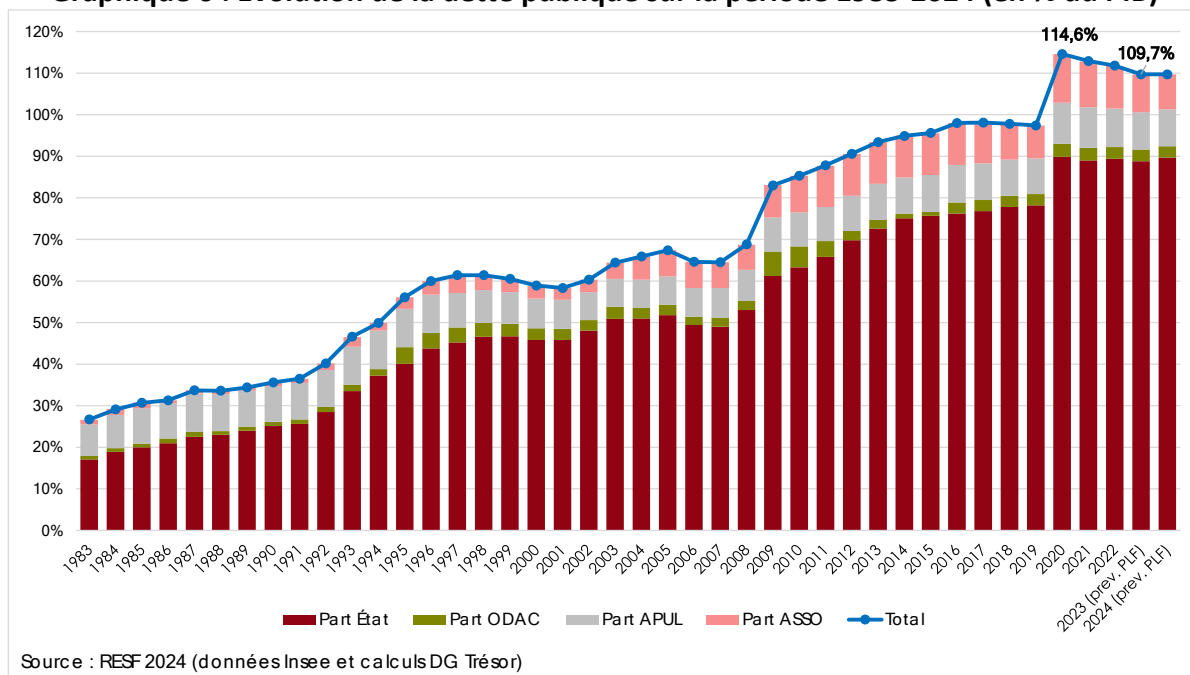


Tableau 8 : Prévision d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques

En points de PIB	2022	2023	2024
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	111,8%	109,7%	109,7%
Administrations publiques centrales (APUC)	89,4%	88,8%	89,7%
Organismes divers d'administration centrale (ODAC)	2,8%	2,8%	2,7%
Administrations publiques locales (APUL)	9,3%	9,0%	8,9%
Administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2%	9,1%	8,4%

Source : RESF 2024

Comme pour le déficit public, la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 fixe une trajectoire concernant l'endettement public et prévoit de ramener ce dernier à 108,1% du PIB à horizon 2027.

Tableau 9 : Évolution de l'endettement public au sens de Maastricht par secteurs

En points du PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques	114,7%	112,9%	111,8%	109,7%	109,7%	109,6%	109,1%	108,1%
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	93,1%	92,1%	92,2%	91,6%	92,4%	93,5%	94,5%	95,4%
Administrations publiques locales	9,9%	9,8%	9,3%	9,0%	8,9%	8,8%	8,3%	7,6%
Administrations de sécurité sociale	11,7%	11,0%	10,2%	9,1%	8,4%	7,4%	6,3%	5,1%

Le PLPFP 2023-2027 prévoit ainsi une baisse du ratio d'endettement des APUL, qui passerait de 9,3% du PIB en 2022, à 7,6 % du PIB à horizon 2027. Cette baisse serait principalement concentrée en fin de période de 2025 à 2027. Selon cette trajectoire, l'endettement public des APUL, exprimé en Md€, devrait donc être égal en 2027 à celui de 2022 soit de l'ordre de 245 Md€.

Tableau 10 : Évolution de l'endettement des APUL

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette des APUL en % du PIB	8,8%	8,7%	8,6%	9,9%	9,8%	9,3%	9,0%	8,9%	8,8%	8,3%	7,6%
PIB retenu exprimé en Md€	2 297	2 363	2 438	2 318	2 502	2 639	2 818	2 931	3 033	3 134	3 242
Encours de dette des APUL en Md€	201	206	211	230	245	245	254	261	267	260	246
Evolution nominale annuelle		2,2%	2,3%	9,1%	6,7%	-0,1%	3,6%	2,8%	2,3%	-2,5%	-5,3%

2. Les principales mesures de la LF 2024 intéressant la Ville

a) Les mesures nouvelles concernant la DGF

Initialement abondée de 220 M€ dans le projet de loi de finances pour 2024, la DGF progressera finalement de 320 M€ comme en 2023 après qu'un abondement supplémentaire de 100 M€ ait été adopté au cours de la discussion parlementaire. La DGF 2024 devrait donc s'établir à 27 250 M€, soit + 1,2 % par rapport à 2023.

La répartition de la croissance de 320 M€ est prévue comme suit :

- Une augmentation minimale de la DSU pour 2024 de 140 M€.
- Une augmentation minimale de la DSR pour 2024 de 150 M€. Comme en 2023, et afin que la majoration de la DSR profite au plus grand nombre, 60% de l'accroissement de la DSR sera affecté à la part péréquation.
- Une augmentation nette de la dotation d'intercommunalité de 30 M€.

Il est créé une garantie pour les communes qui perdront l'éligibilité à la DNP majoration. Jusqu'à présent, seule la part principale proposait un système de garantie en cas de perte d'éligibilité. Cette nouvelle garantie ne sera pas renouvelable et sera égale à la moitié de l'attribution reçue l'année précédente.

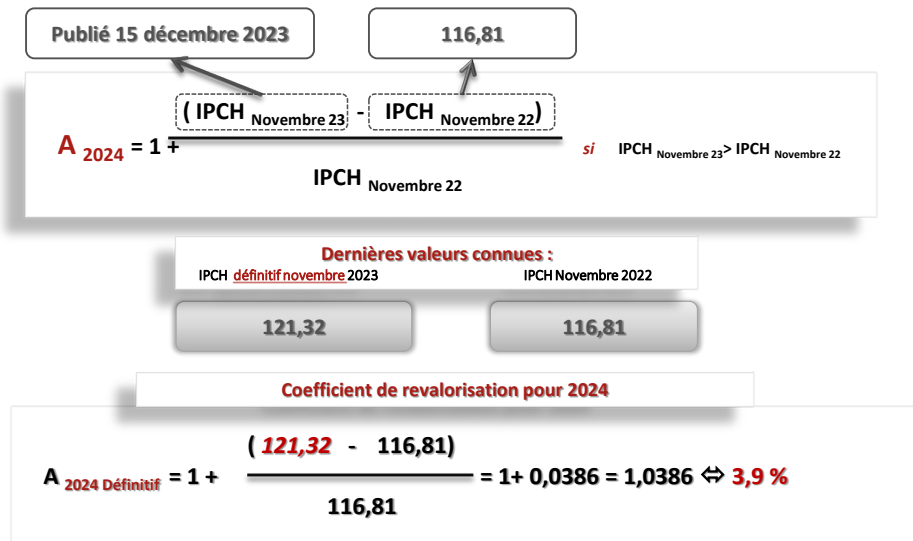
b) Les autres mesures

L'actualisation forfaitaire des bases d'imposition (hors TH sur les résidences principales) sera en 2024 le résultat de l'équation suivante (cf. article 99 de la loi de finances pour 2017 qui introduit cette mesure à compter de 2018) :

$$1 + \frac{(IPCH_{nov2023} - IPCH_{nov2022})}{IPCH_{nov2022}}$$

Où l'IPCH est l'indice des prix à la consommation harmonisé, utilisé par les instances européennes.

Après publication de l'indice des prix à la consommation (IPCH) de novembre 2023, le coefficient de revalorisation pour 2024 sera de 3,9 %.



L'amortisseur électricité

Réduction du prix de l'électricité facturé chaque mois à la collectivité par le fournisseur à hauteur de 75% (au lieu de 50% en 2023) de la différence entre le prix facturé au contrat (hors taxes et hors acheminement) et un seuil de déclenchement de l'amortisseur fixé pour 2024 à 250 €/Mw/h (contre 180 €/Mw/h en 2023)

Filet de Sécurité (Instauré en LFI 2022 et prolongé en 2023 et plus) en 2024

Le filet de sécurité avait vocation à protéger les collectivités les plus fragiles de l'inflation des prix énergétiques, du personnel et de l'alimentation en 2022 et réduit aux seules dépenses énergétiques en 2023.

2 conditions d'éligibilité :

- Baisse en 2023 du volume d'épargne brute de +15% par rapport à 2022
- Pour les communes et départements : Avoir un potentiel financier/hab < au double de la moyenne de la strate de CL concernées

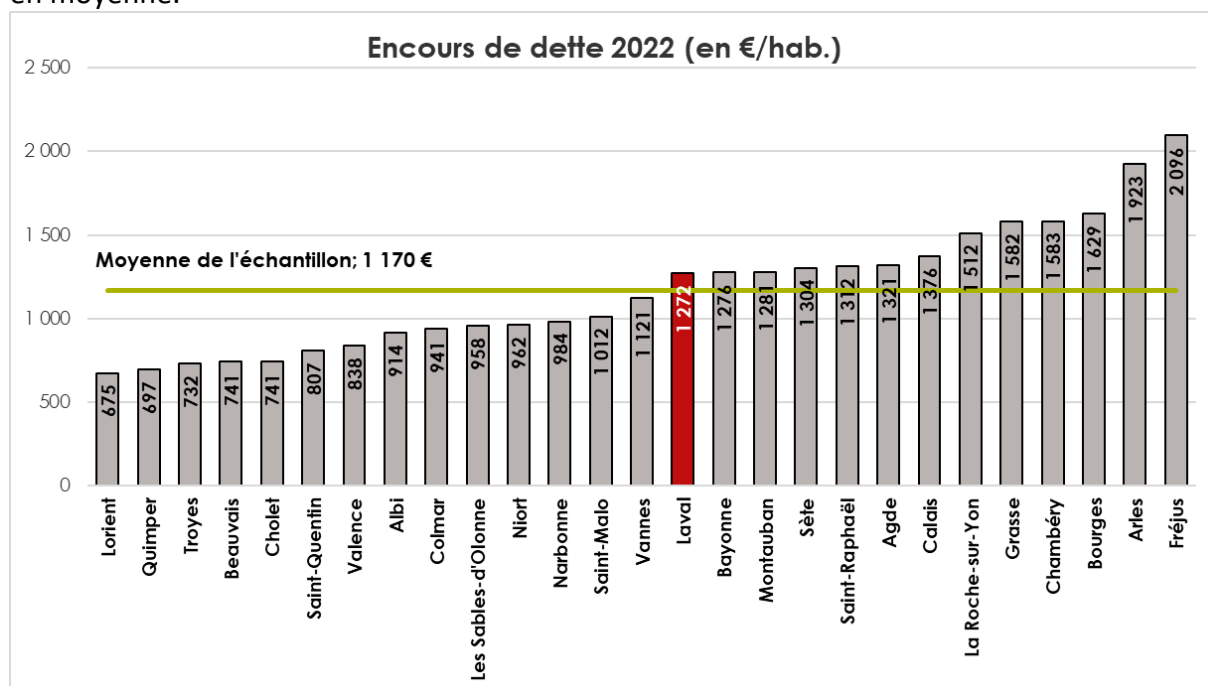
PARTIE 2

LA VILLE DE LAVAL : UNE SITUATION FINANCIÈRE EN VOIE DE NORMALISATION

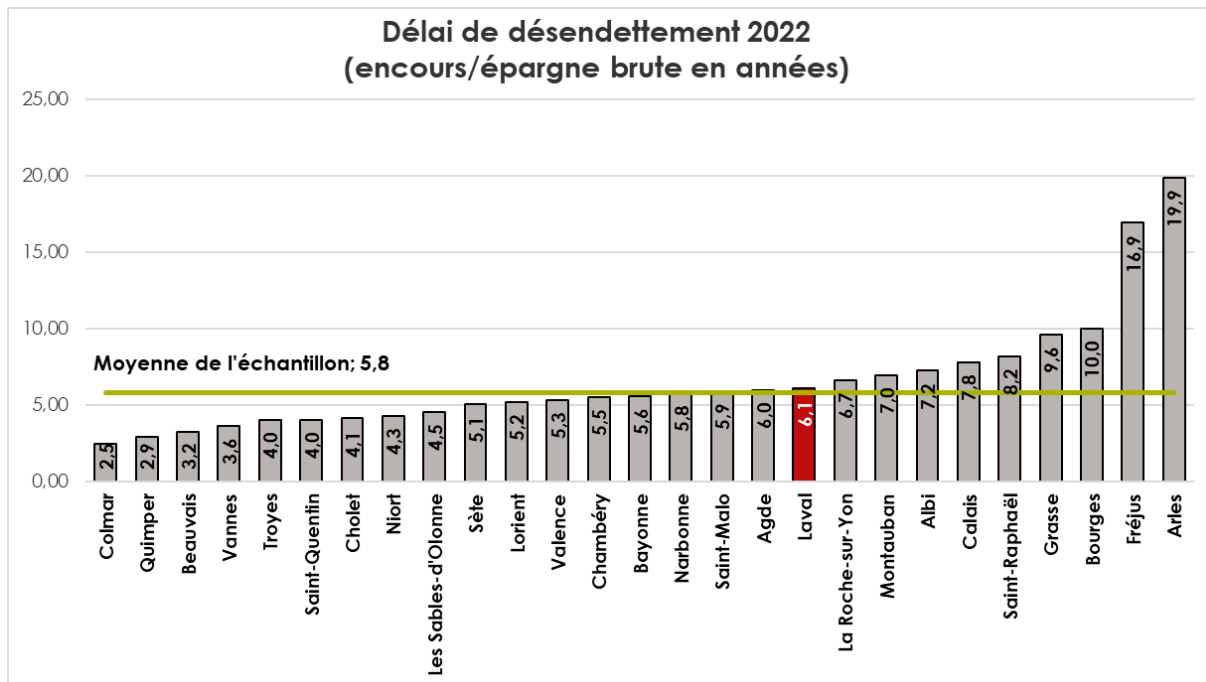
1. Un niveau d'endettement en amélioration constante

Les actions menées pour désendetter la commune ont permis de diminuer son encours de dette de plus de 6 M€ (hors dette verte) depuis 2020, soit une baisse de plus de 8 %. L'encours de dette est ainsi passé de 72 M€ fin 2020 à 65,5 M€ fin 2023. Le taux d'endettement, rapport entre l'encours de dette et les produits de fonctionnement, est ainsi passé de 116 % en 2020 à 96% en 2023.

Comparé aux communes de sa strate démographique, l'endettement de la Ville reste néanmoins toujours supérieur à la moyenne avec 1 272 €/hab. en 2022 contre 1 170 €/hab. en moyenne.

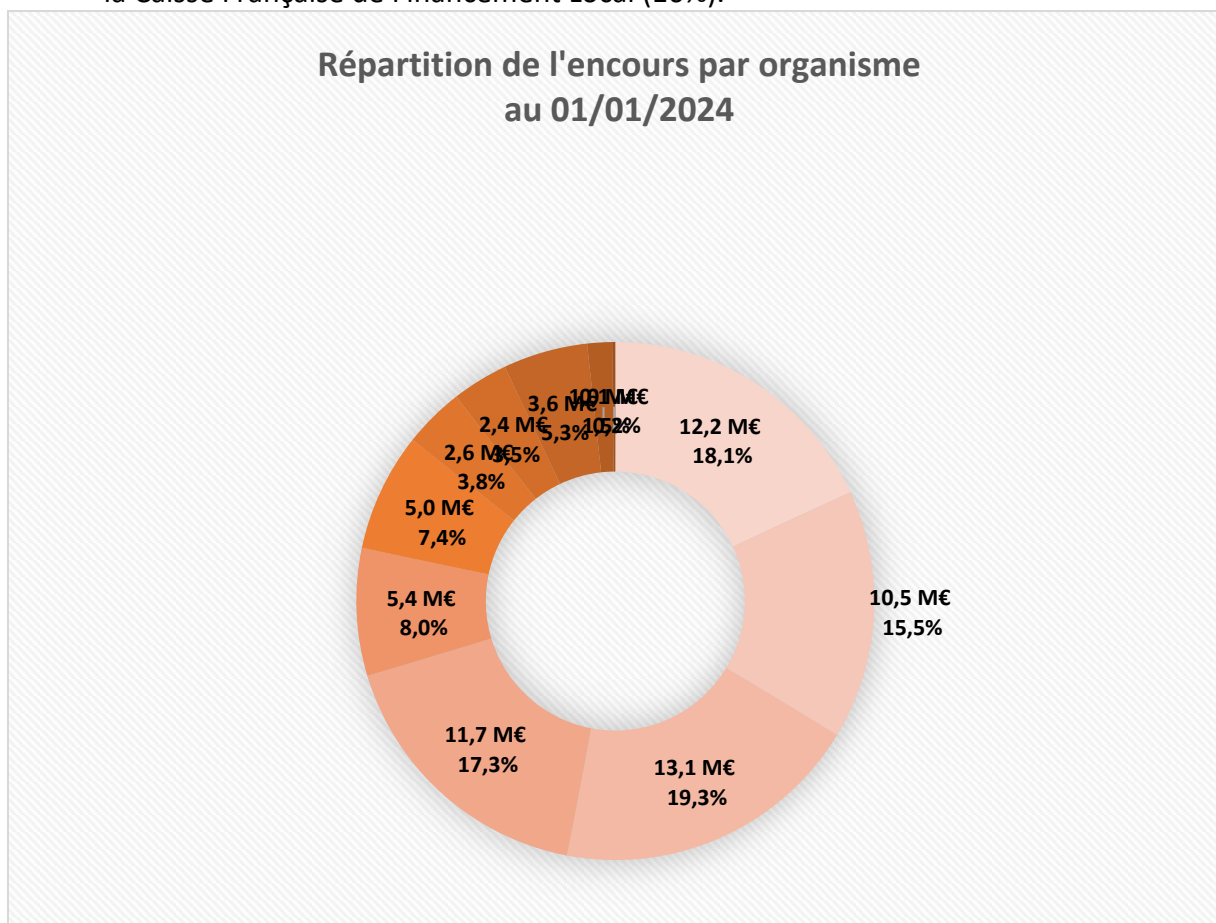


De même, bien qu'en diminution notamment en raison de recettes exceptionnelles en 2022, le délai de désendetter, rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute, reste légèrement supérieur à la moyenne de la strate.



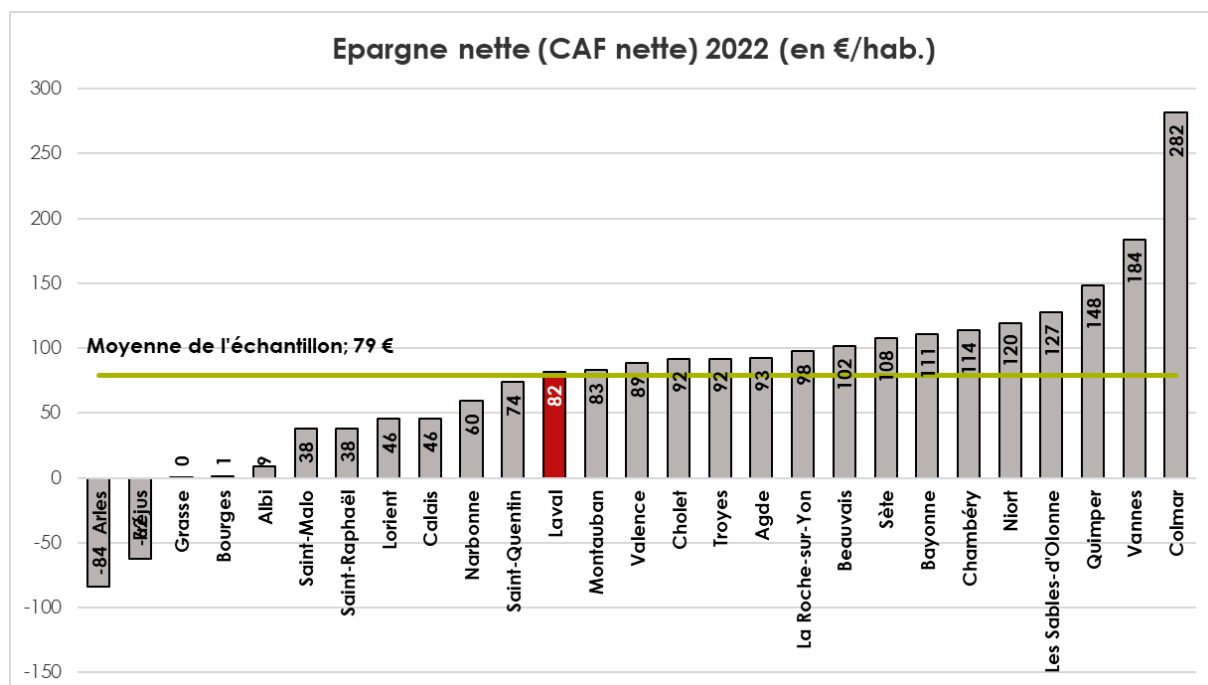
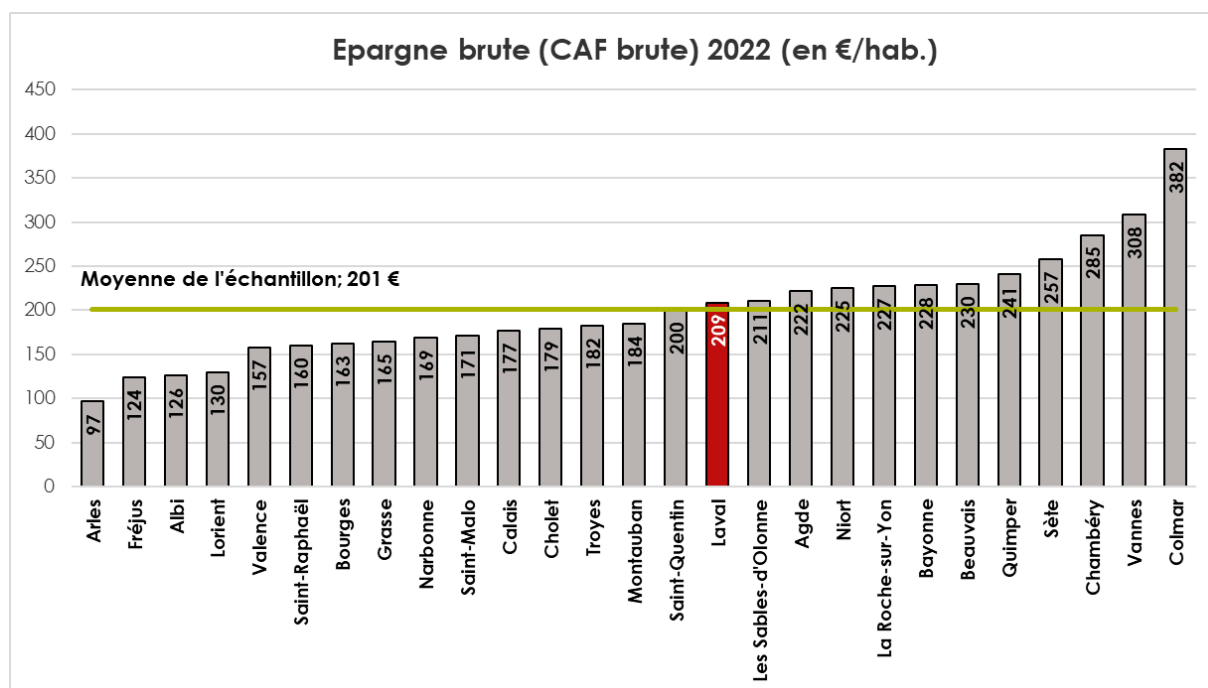
La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- le Crédit Agricole (19%),
- le Crédit Mutuel (18%),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (17%).
- la Caisse Française de Financement Local (16%).



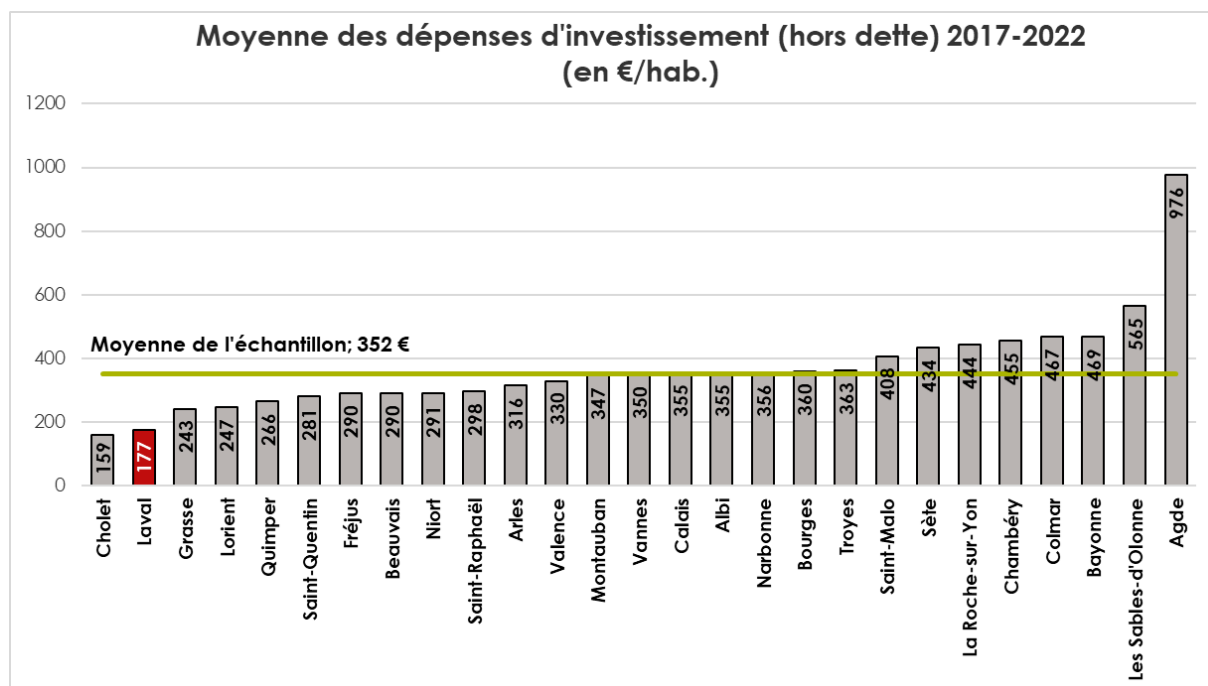
2. Une capacité d'autofinancement dans la moyenne

Laval a retrouvé depuis 2021 une capacité d'autofinancement positive qui restait néanmoins inférieure à la moyenne des communes de sa strate. Le niveau de CAF nette 2022 est proche de la moyenne (82 €/hab. contre 79 €/hab.), en précisant toutefois que des recettes 2021 ont été rattachées comptablement à l'exercice 2022.



3. Un niveau d'investissement faible mais en progression

La légère amélioration de la capacité d'autofinancement n'est cependant pas suffisante pour retrouver un niveau d'investissement similaire aux communes de la strate. Malgré une progression en 2022, les dépenses d'équipement de la Ville restent, sur la période 2017 – 2022, parmi les plus faibles des communes de sa strate avec 177 €/hab. contre 352 €/hab. en moyenne.



PARTIE 3

UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE REDRESSEMENT DES FINANCES MUNICIPALES

1. Une amélioration de la capacité d'autofinancement

La stratégie financière pluriannuelle de la Ville de Laval repose toujours sur une évolution des recettes, sans augmentation des taux d'imposition des taxes foncière et d'habitation sur la durée du mandat. Cette stratégie prévoit, en parallèle, une maîtrise forte et volontariste des dépenses de gestion. La conjugaison de ces deux évolutions a permis d'aboutir à une amélioration de l'autofinancement de la Ville sur le début du mandat.

a) Les recettes de fonctionnement

- **Stabilité des taux d'imposition des taxes foncière et d'habitation**

Sur la période 2024-2027, les recettes issues de la fiscalité directe du budget principal pourraient progresser de 2,3 M€ environ (soit + 2,1 % / an en moyenne), sans augmentation des taux d'imposition de taxe foncière et d'habitation.

Principalement portées par l'effet d'actualisation forfaitaire des bases, les hypothèses retenues sur l'évolution des bases de foncier bâti sont les suivantes :

- En 2024, + 3,9 % ;
- En 2025, + 2,8% ;
- En 2026, + 2,4% puis 2,2% en 2027.

en K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Base nette TH	3 479	8 192	7 687	7 082	6 425	5 743
Evolution		135%	-6,2%	-7,9%	-9,3%	-10,6%
Taux TH	19,96%	19,96%	19,96%	19,96%	19,96%	19,96%
Produit TH	695	1 635	1 534	1 414	1 282	1 146
Base nette FB	66 691	70 585	73 324	75 388	77 220	78 952
Evolution		5,8%	3,9%	2,8%	2,4%	2,2%
Taux FB	45,77%	45,77%	45,77%	45,77%	45,77%	45,77%
Coefficient correcteur	1,045	1,045	1,045	1,045	1,045	1,045
Produit FB	31 959	33 824	35 133	36 122	36 999	37 829
Base nette FNB	306	328	341	349	356	363
Evolution		7,4%	3,9%	2,5%	2,0%	1,7%
Taux FNB	35,96%	35,96%	35,96%	35,96%	35,96%	35,96%
Produit FNB	110	118	123	126	128	130
Total	32 764	35 577	36 790	37 661	38 410	39 106

L'évolution des bases nettes TH en 2023 s'explique par la mise en place de la taxe sur les logements vacants et par la campagne de recensement des biens immobiliers menée par le gouvernement. Le caractère non pérenne de cette évolution se traduit par une résorption progressive des bases jusqu'en 2027.

Les **compensation fiscales** (imputées au chapitre 74 « dotations et participations ») sont composées à 90 % de la compensation liée à l'abattement des bases des locaux industriels de 50 %. Elles évoluent au même rythme que les bases d'imposition fiscales.

Pour les droits de mutations à titre onéreux (DMTO), après des niveaux élevés en 2021 et 2022, il est retenu l'hypothèse d'un retour à un montant de 2 M€ par an de 2024 à 2027.

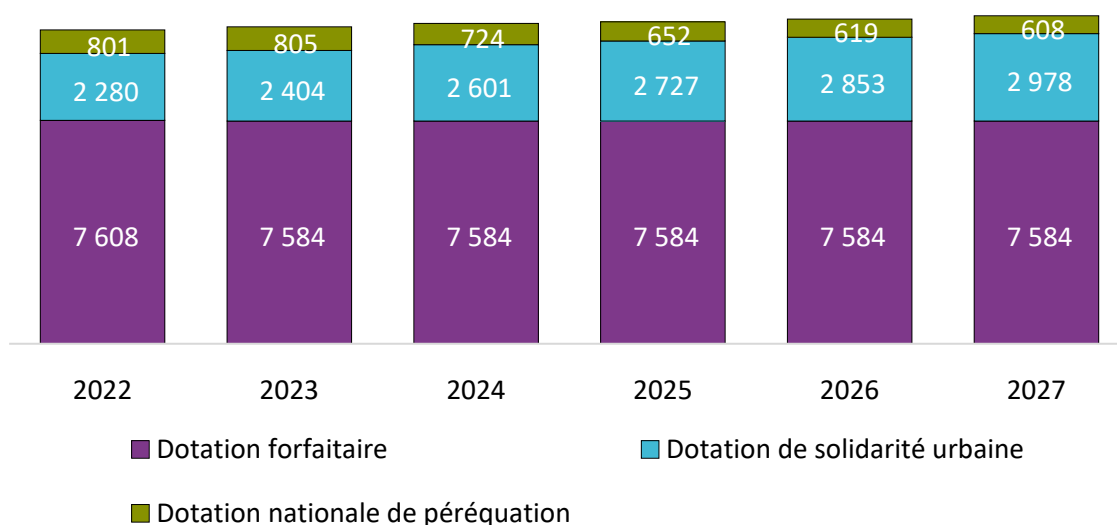
La taxe sur l'électricité est maintenue à 1,1 M€, soit très légèrement au-dessous du niveau 2023. Après la mise à jour de la base en 2023, **la taxe locale sur la publicité** serait stabilisée sur la période à 550 m€/an. Le **FPIC** serait maintenu à un niveau similaire à celui perçu en 2023 autour de 650 K€/an.

- **Concours financiers de l'État et participations : un financement non indexé sur l'inflation**

Un abondement de la DGF de 320 M€ en 2023 et 2024 a été adopté en loi de finances afin de financer la croissance des dotations de péréquations des communes et de la dotation d'intercommunalité. La DGF devrait ainsi progresser de 1,2 % par rapport à 2023.

S'agissant de la Ville de Laval, les dotations et la péréquation ont été simulées à population 2023 constante. La progression de l'enveloppe de DSU bénéficiera à la Ville, à hauteur de 4,6 % / an. N'étant pas écartée au titre de la dotation forfaitaire, cette dernière serait stable sur la période. La Dotation nationale de péréquation diminuerait très légèrement. Au total, la dotation globale de fonctionnement progresserait de 261 K€, soit de + 0,9 %/an entre 2024 et 2027.

Dotation globale de fonctionnement (m€)



Les participations des différents organismes publics ou privés (État, Département, Région, CAF...) sont estimées en stabilité à 5,6 M€/an.

- **Les autres recettes de fonctionnement**

Les produits des services :

En 2022 et 2023, les produits des services retrouvent leur niveau structurel après deux années marquées par la crise sanitaire. Pour les années suivantes, il est retenu une progression prudente de 1 % par an.

Il est à noter que depuis 2021, la Ville perçoit des produits liés à la prestation eaux pluviales pour un montant stabilisé à partir de 2024 de 437 K€.

Les autres produits de gestion courante :

Les autres produits de gestion courante progresseraient en moyenne de 1,5 % par an pour un montant moyen autour de 470 K€.

Les atténuations de charges :

Ces dernières, essentiellement composées des remboursements sur le personnel, sont stabilisées à 173 K€/an à partir de 2025, soit un niveau similaire aux années précédentes.

- **Synthèse**

Compte tenu des hypothèses posées, les recettes atteindraient 73,9 M€ environ en 2027, soit une évolution moyenne de +1,3 %/an.

en m€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Evol. Moyenne 24-27
Impôts et taxes	41 671	44 030	44 743	45 618	46 370	47 070	1,7%
Contributions directes	32 885	35 905	36 790	37 661	38 410	39 106	2,1%
Attribution de compensation	3 076	3 025	3 025	3 025	3 025	3 025	-
Dotations de solidarité communautaire	480	438	437	437	437	437	-
Attribution FPIC	739	656	653	656	659	663	0,5%
Taxe sur les pylônes électriques	16	17	18	18	18	19	1,9%
Taxe locale sur la publicité extérieure	825	550	550	550	550	550	-
Taxe additionnelle DMTO	2 547	2 007	2 000	2 000	2 000	2 000	-
Taxe consommation finale électricité	937	1 319	1 100	1 100	1 100	1 100	-
Autres impôts et taxes	165	113	170	170	170	170	-
Dotations et participations	17 969	17 609	18 084	18 172	18 297	18 439	0,6%
DGF	10 688	10 793	10 910	10 963	11 057	11 170	0,8%
FCTVA fct.	17	20	15	15	15	15	-
Compensations fiscales	1 417	1 515	1 554	1 594	1 626	1 654	2,1%
Solde participations diverses	5 847	5 280	5 605	5 599	5 599	5 599	-
Autres produits fonctionnement courant	7 677	8 134	7 774	7 854	7 933	8 013	1,0%
Produits des services	7 287	7 240	7 312	7 384	7 456	7 531	1,0%
Travaux en régie	0	271	0	0	0	0	-
Produits de gestion	390	623	461	470	476	482	1,5%
Atténuations de charges	258	178	152	173	173	173	4,4%
Produits exceptionnels larges	744	458	232	198	198	198	-5,1%
Produits de fonctionnement	68 319	70 409	70 984	72 014	72 971	73 892	1,3%

b) La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Après un budget 2023 inscrit dans un fort contexte inflationniste conduisant à une évolution contrainte de nombreux postes de charges, les hypothèses retenues intègrent une projection volontariste de maîtrise des charges à caractère général et des dépenses de personnel.

- **Les charges à caractère général : une progression en moyenne de 1,8 %/an**

Les charges à caractère générale affichent un recul de 2 % en 2024 en raison de la bascule comptable de la participation au fonctionnement de la DSP parking. Après retraitement, le chapitre affiche une progression de + 1,3% en 2024. Par la suite, l'évolution des charges à caractère général se cale sur les anticipations d'inflation du gouvernement communiquées dans le PLF 2024 (+ 2% en 2025, puis 1,7% en 2026 et 2027). Ainsi, les charges à caractère général progresseraient entre 2024 et 2027 de + 1,8 % en moyenne par an.

- **Les dépenses de personnel**

Les projections tiennent compte, pour 2024 :

- de l'augmentation de +5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents (314 K€)
- de l'augmentation du point d'indice (+ 1,5 %) en année pleine (203 K€)
- de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) (236 K€)
- du Glissement Vieillesse Technicité 2024 (172 K€)
- de la hausse de cotisation CNRACL (175 K€)

Compte tenu de ces différents éléments, l'évolution des dépenses de personnel devrait être de 3,5 % en 2024. A partir de 2025, elles évolueraient de 1,5 %/an (prise en compte du GVT – Glissement Vieillesse technicité-). La stabilité de l'exercice 2025 s'explique par l'actualisation des effets de la mutualisation.

- **Les autres charges de gestion courante**

Deux postes représentent 66 % de ce chapitre budgétaire :

- Il s'agit tout d'abord des subventions versées au centre communal d'action sociale (CCAS). Après des hausses importantes relatives à l'inflation et l'évolution du point d'indice, cette subvention devrait progresser en moyenne de 1 %/an à partir de 2025.
- Les subventions versées aux associations devraient rester stables sur la période, conformément à l'engagement pris par la nouvelle équipe municipale.

Suite au changement de nomenclature comptable (de M14 à M57) la subvention au budget annexe parkings, précédemment versée en charges exceptionnelles, est désormais imputée aux autres charges de gestion courante. La subvention est stabilisée à 502 K€/an à partir de 2025.

Avec le renouvellement de la DSP parking en 2024, une prestation auparavant versée au chapitre 011 sera désormais affichée au chapitre 65 sous la forme d'une subvention d'exploitation.

Les indemnités « commerçant » versées dans le cadre des travaux de la place du 11 novembre sont fléchées sur les exercices 2024, 2025 et 2026.

Enfin les autres charges de gestion courantes sont essentiellement constituées des indemnités élus et des subventions aux écoles privées.

- **Les autres dépenses de fonctionnement**

La contribution au FPIC

Elle serait stable à 55 K€ / an.

Les charges exceptionnelles et provisions

Les charges exceptionnelles diminuent en 2023 avec le changement d'imputation de la subvention au budget annexe parkings. Conformément au protocole transactionnel signé en 2017, la Ville verse à DEPFA Bank, jusqu'en 2024 (dernier versement), une annuité d'un montant de 1 094 063 €. Par le jugement du 7 janvier 2016, le Tribunal de Grande Instance de Paris a en effet reconnu que l'établissement bancaire avait manqué à ses obligations d'information et de mise en garde mais a débouté la Ville de sa demande de nullité et de résiliation du contrat de swap conclu en novembre 2006.

- **Les dépenses de fonctionnement : synthèse**

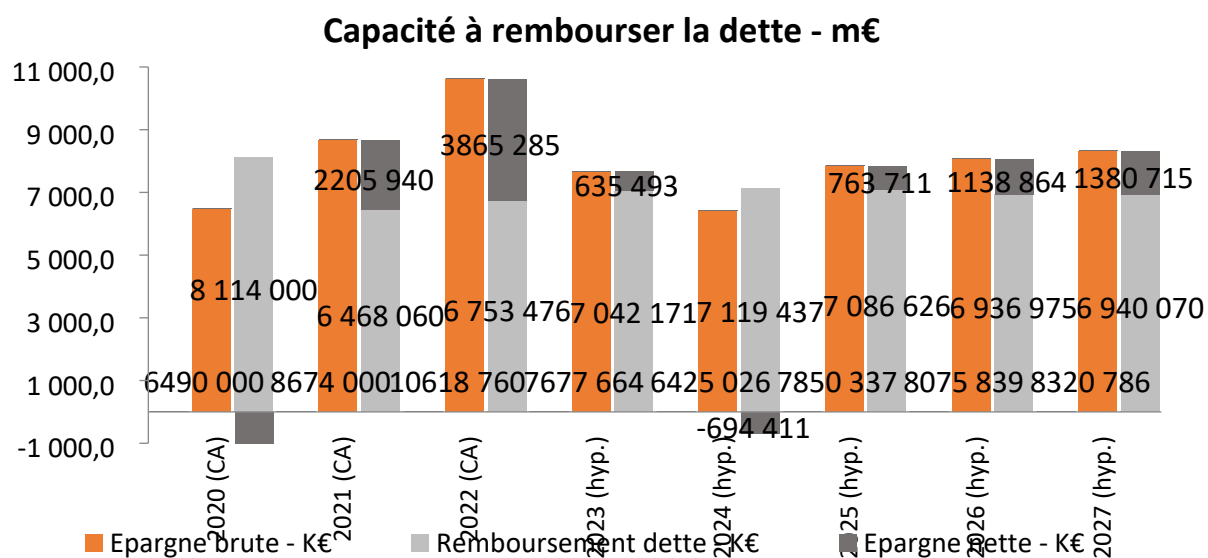
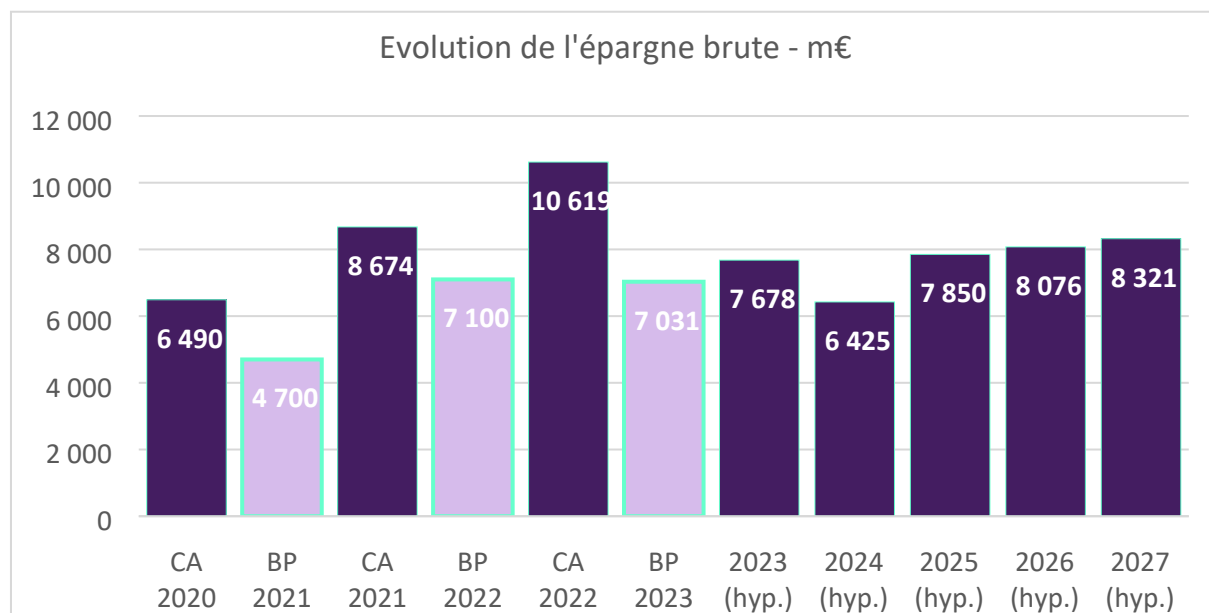
Après une forte période inflationniste qui impactera durablement le budget, la Ville tente de limiter au mieux l'évolution des charges de fonctionnement hors frais financier, avec une croissance de + 0,6 % / an.

en m€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Evol. Moyenne 24-27
Charges à caractère général	12 025	13 900	13 646	13 919	14 163	14 411	1,8%
Charges de personnel	35 734	38 650	40 003	40 083	40 684	41 294	1,1%
Charges de gestion courante	6 233	7 295	7 861	8 146	8 133	8 019	0,7%
subvention CCAS et caisse des écoles	2 182	2 566	2 706	2 733	2 760	2 788	1,0%
Subventions aux associations	2 500	2 408	2 477	2 477	2 477	2 477	0,0%
Subvention équilibre Parkings (chap 67 vers 65)	0	479	544	502	502	502	-2,6%
Subvention exploitation Parkings (chap 011 vers 65)	0	0	300	400	500	500	18,6%
Indemnités commerçants	0	0	100	300	150	0	
Autres charges de gestion courante	1 551	1 841	1 733	1 734	1 743	1 752	0,4%
Atténuations de produits (FPIC)	61	55	55	55	55	55	0,0%
Charges exceptionnelles larges	1 783	1 310	1 377	285	285	285	-40,8%
Charges de fct hors intérêts	55 836	61 209	62 942	62 488	63 319	64 064	0,6%
Intérêts	1 385	1 522	1 617	1 675	1 575	1 507	-2,3%
Charges de fonctionnement	57 221	62 731	64 559	64 164	64 895	65 572	0,5%

c) Le maintien d'une stratégie de maîtrise des dépenses malgré l'inflation pour restaurer progressivement l'épargne brute

Les conséquences de l'inflation sur les prix de l'énergie mais aussi les dépenses de personnel ont conduit à une réduction de l'épargne brute en 2023. La nouvelle prospective financière conduit à une amélioration des ratios financiers de la Ville à l'horizon 2027. Le scénario retenu en matière de dépenses de fonctionnement limite l'évolution des charges sur la période (0,5 % / an). Outre la maîtrise de l'évolution des charges, cette évolution s'explique par

l'extinction de l'annuité due à la DEPFA Bank en 2025. Avec une dynamique des recettes de +1,35 %/an en moyenne, l'autofinancement brut devrait s'établir à 8,3 M€ en 2027.



2. Un pic d'investissement en 2024

a) Des dépenses d'investissement de 7,4 M€ nets / an en moyenne

Le scénario de référence permet un montant total de dépenses d'investissement bruts de 70,8 M€ soit de 37 M€ nets sur la période 2024-2028 (7,4 M€ nets/an en moyenne).

Les investissements récurrents, indispensables pour rénover un patrimoine municipal dégradé, représentent 45% du total des dépenses sur la période. Une stratégie de planification des plans qualité est mise en place pour assurer leur bonne mise en œuvre.

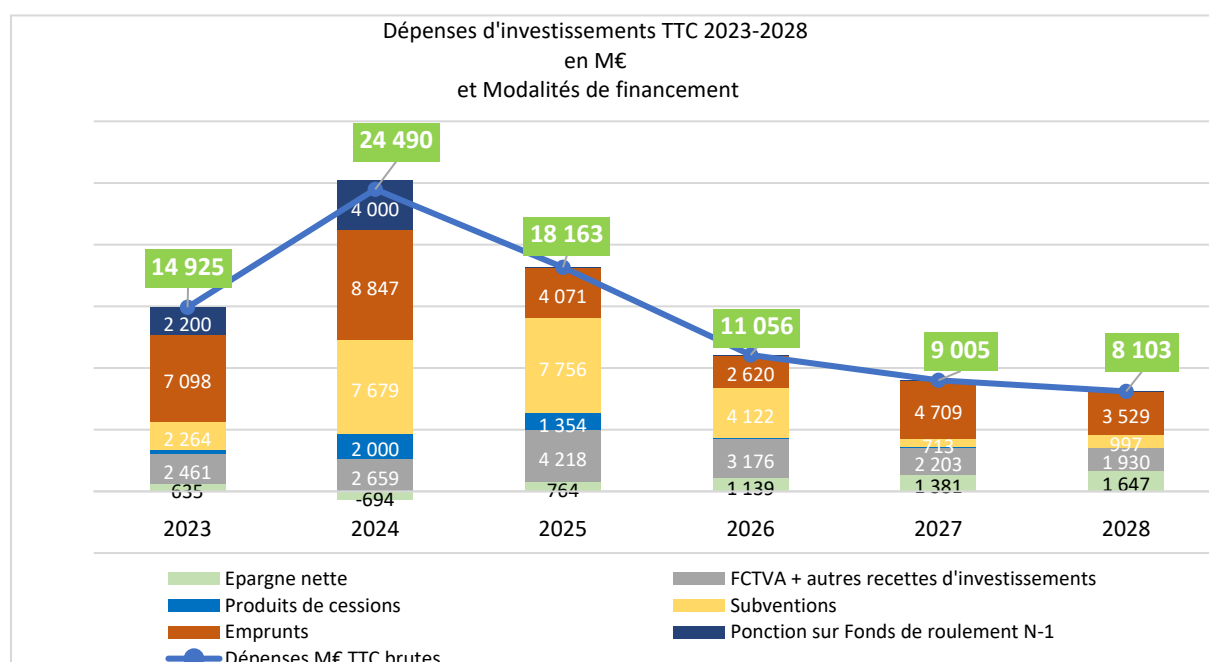
Les projets structurants du mandat, à commencer par la rénovation de la place du 11 novembre, s'intègrent quant à eux dans un programme pluriannuel d'investissement, effectif depuis 2022, conformément à une recommandation de la Chambre régionale des comptes.

b) Le financement des investissements

L'objectif d'amélioration de l'épargne permettra de limiter le recours à l'emprunt et aux cessions, qui constituaient jusqu'à présent les seules et faibles sources de financement des investissements de la Ville.

La Ville devra emprunter, afin de maintenir un fonds de roulement positif, mais se désendettera sur la période 2020-2026 à hauteur de 11 M€. En effet, les montants de remboursement du capital de la dette sont supérieurs aux montants d'emprunt. Par conséquent et mécaniquement, le stock de dette diminue sur la période, permettant à la Ville en fin de mandat de retrouver un taux d'endettement enfin plus favorable, de 85 % en 2025 contre 119 % en 2019.

Le montant des cessions reste important mais diminue fortement par rapport au mandat précédent. Les cessions participent à hauteur de 5 % au financement de l'investissement et concourent à une gestion active du patrimoine immobilier et foncier de la collectivité.



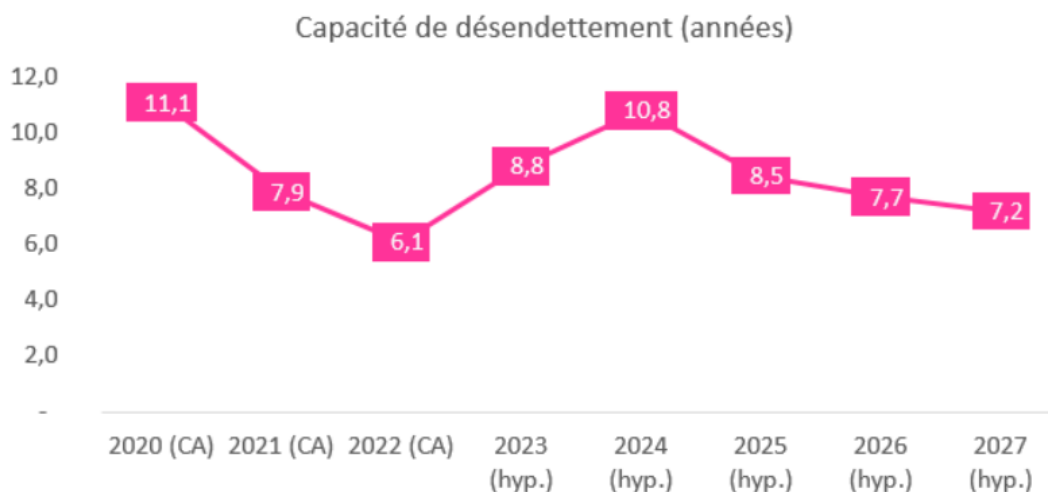
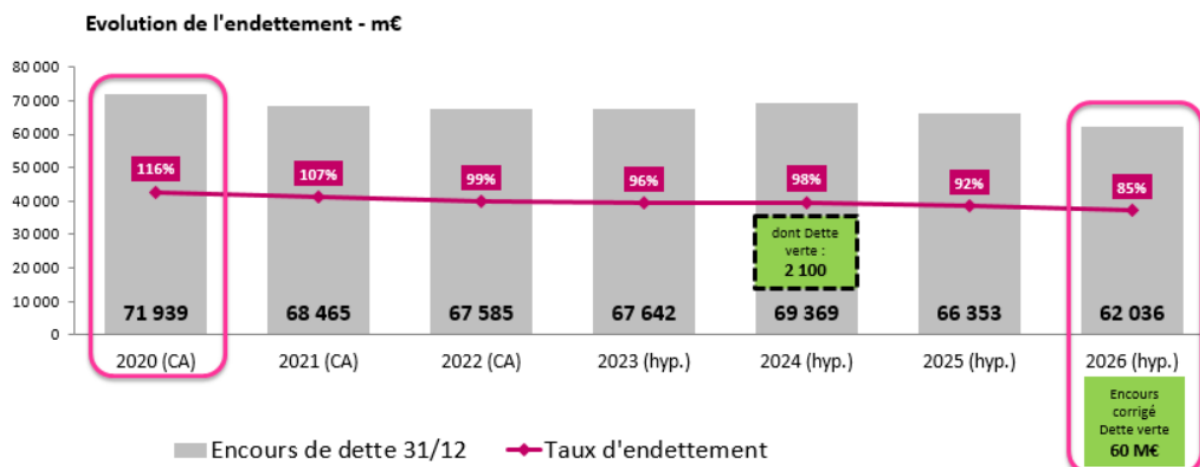
Malgré la ponction du fonds de roulement en 2024 en raison du pic d'investissement, ce dernier reste d'environ 8 M€ pour préserver une trésorerie suffisante.

c) La revue des investissements

Dans son rapport du 11 septembre 2019, la Chambre régionale des comptes avait regretté que la Ville ne rende pas publique son programme pluriannuel d'investissements et qu'il ne soit pas délibéré par le Conseil municipal. Une revue des investissements a été élaborée en 2022 ; elle est actualisée ici.

Besoins de financement net (subv. et FCTVA)	2024	2025	2026	Après 2026	TOTAL
Qualité de vie des quartiers	7 066 k€	5 544 k€	5 165 k€	12 867 k€	30 641 k€
Récurrents	4 905 k€	4 350 k€	4 642 k€	8 692 k€	13 897 k€
PRU St Nicolas	629 k€	647 k€	762 k€	1 975 k€	2 038 k€
Aménagement Place de la commune	450 k€	k€	k€	k€	450 k€
Centre Administratif Communal	1 358 k€	673 k€	-239 k€	k€	1 791 k€
Ilôt Val de Mayenne	-306 k€	-121 k€	k€	k€	-427 k€
Maison de santé St Nicolas - projet en cours de phasage	30 k€	-5 k€	k€	2 200 k€	25 k€
Transition urbaine et écologique	6 097 k€	-268 k€	541 k€	1 948 k€	8 318 k€
Intracting - Bâtiments publics	-102 k€	60 k€	60 k€	122 k€	18 k€
Intracting - Eclairage public	-1 502 k€	-1 971 k€	78 k€	253 k€	-3 395 k€
Zac PEM gare	271 k€	50 k€	k€	404 k€	321 k€
Place du 11 novembre	6 251 k€	871 k€	-1 034 k€	k€	6 088 k€
Programme de végétalisation de la ville	379 k€	-66 k€	110 k€	219 k€	422 k€
DSP stationnement	493 k€	692 k€	1 198 k€	691 k€	2 384 k€
Aménagement pour les mobilités douces	157 k€	125 k€	130 k€	259 k€	411 k€
Schéma directeur énergie	150 k€	-30 k€	k€	k€	121 k€
Education, petite enfance	-170 k€	239 k€	180 k€	16 184 k€	16 432 k€
Ecole de la Senelle	-663 k€	180 k€	-66 k€	k€	-549 k€
Ecole Hilard	50 k€	-8 k€	80 k€	2 237 k€	122 k€
Cuisine (maintien/inox)	344 k€	83 k€	125 k€	-25 k€	552 k€
Cuisine centrale et office	100 k€	-16 k€	40 k€	10 837 k€	124 k€
Reconstruction de la crèche "A tire d'aile" - projet en cours	k€	k€	k€	3 134 k€	k€
Culture, sport et jeunesse	999 k€	1 149 k€	147 k€	3 178 k€	5 472 k€
Aménagement du plateau Marcel Cerdan	446 k€	-85 k€	k€	k€	362 k€
Skate parc	275 k€	-74 k€	k€	k€	201 k€
Enceintes MH - tranche 1	212 k€	538 k€	107 k€	-253 k€	858 k€
Rénovation équipement sportif (G. Lesnard)	50 k€	772 k€	-210 k€	k€	612 k€
Nouvel équipement sportif (J.Lemoine)	15 k€	-2 k€	250 k€	3 431 k€	263 k€
Budget participatif	141 k€	269 k€	141 k€	410 k€	960 k€
Divers	-706 k€	102 k€	-1 387 k€	680 k€	-1 312 k€
AC d'investissement	590 k€	590 k€	590 k€	1 180 k€	2 950 k€
Subventions non affectées à un projet	-1 296 k€	-488 k€	-1 977 k€	-500 k€	-4 262 k€
TOTAL	13 426 k€	7 033 k€	4 787 k€	35 266 k€	60 512 k€

3. Une action résolue et inédite en faveur du désendettement



- **L'évolution de l'endettement :**

Le stock de dette financière diminuera d'ici 2026 d'environ 11 M€ par rapport à 2020, dette verte incluse (intracting), du fait de montants d'emprunt nécessaires moins importants que le remboursement de la dette. Le taux d'endettement (poids de la dette sur les recettes de fonctionnement), qui se situait à 116 % au CA 2020 devrait atteindre 85 % à l'horizon 2026. Ce désendettement prend donc en compte l'encours de dette verte de 2,1 M€ dont les annuités seront financées par les économies d'énergie.

- **La capacité de désendettement :**

Sous l'effet cumulé d'une hausse de l'épargne et d'une baisse du stock de dette, cette dernière diminuerait sur la période, pour se rapprocher du seuil recommandé de 7 ans en fin de période.

PARTIE 4

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 prévoit qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, deux objectifs soient présentés l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et le besoin de financement.

1. Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Le tableau ci-dessous est construit à partir du budget principal. Les dépenses sont présentées brutes et nettes des atténuations de produits/charges.

en m€	2024	2025	2026	2027	Evol. Moyenne 24-27
Charges de fonctionnement	64 559	64 164	64 895	65 572	0,5%
Atténuations de produits	55	55	55	55	0,0%
Atténuations de charges	152	173	173	173	4,4%
Charges de fonctionnement nettes	64 352	63 936	64 667	65 344	0,5%

Il en ressort que l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est volontariste, et que, compte tenu de l'inflation prévue sur la période, en moyenne 2%, et de la fin de l'emprunt structuré en 2025, **l'évolution réelle des dépenses est de -1%/an.**

2. Le besoin de financement

Sur le budget principal, l'encours de dette approchera 62 M€ au 31/12/2026. La capacité de désendettement atteindra 7,7 ans et l'épargne nette se situera à 1,1 M€ environ en 2026.

PARTIE 5

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

1. Le contexte de la gestion de dette et de financement de la Ville

a) Des conditions de taux d'intérêts moins favorables

Après six années de baisse et une légère remontée en 2021, les taux des prêts de longue durée ont bondi en quelques mois, en lien avec la politique monétaire restrictive de la BCE et l'augmentation des taux directeurs dans l'objectif de juguler l'inflation.

Le reflux de l'inflation observé, avec un IPCH de 3,9 % en novembre 2023 contre 7,1 % en novembre 2022, laisse augurer un assouplissement de la politique monétaire de la BCE. Pour autant les baisses anticipées dès 2024 seront soumises aux évolutions futures de l'inflation, et le chemin vers l'objectif de 2 % d'inflation recherché par la BCE reste long, incitant à la prudence quant aux anticipations de baisse des taux sur l'exercice 2024.

b) La Ville améliore ses relations avec les acteurs bancaires

La Ville a lancé sa dernière recherche de financement en 2023, dans ce contexte de marché plus contraint. La consultation de l'année 2023 s'est révélée favorable, attestant la qualité retrouvée de signature de la Ville. Cinq banques (Banque des territoires, Banque postale, Crédit mutuel, Crédit agricole et Société générale) ont répondu, faisant 47 propositions différentes à taux variable et à taux fixe.

La Ville a contracté trois emprunts, dont emprunts écologiques, aux conditions suivantes :

- 1 548 600 € auprès de la Banque Postale à un taux fixe 3,72 % sur 15 ans avec des échéances trimestrielles
- 661 400 € auprès de la Banque Postale à un taux fixe 3,72 % sur 15 ans avec des échéances trimestrielles
- 500 000 € auprès du Crédit Agricole à un taux alternatif, bonifié par la Banque Européenne d'Investissement : 3.18 % si Euribor 3 mois <= 4.50 % sinon Euribor 3 mois + 0.30 %.

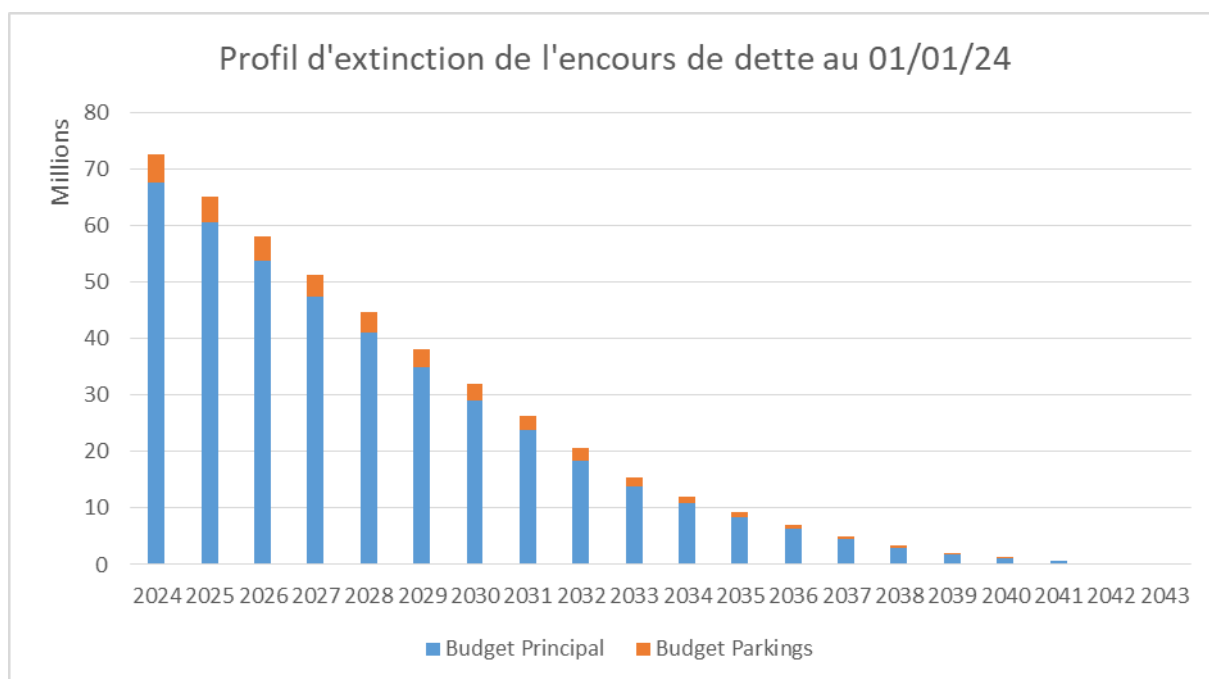
Pour le financement de ses investissements à venir, la Ville reste attentive à la diversification de ses financeurs. Après l'adoption du budget primitif, elle conviera une nouvelle conférence bancaire conjointement avec Laval Agglomération.

2. État de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2024

a) Le volume de l'encours de dette de la Ville

Le volume de l'encours de dette de la Ville tous budgets confondus ressort à 72,3 M€ au 1^{er} janvier 2024. L'encours de dette est réparti sur deux budgets : 67,6 M€ sur le budget principal et 4,7 M€ sur le budget annexe parking.

La Ville a l'ambition, dans les années à venir, de rendre visible sa « dette verte ».



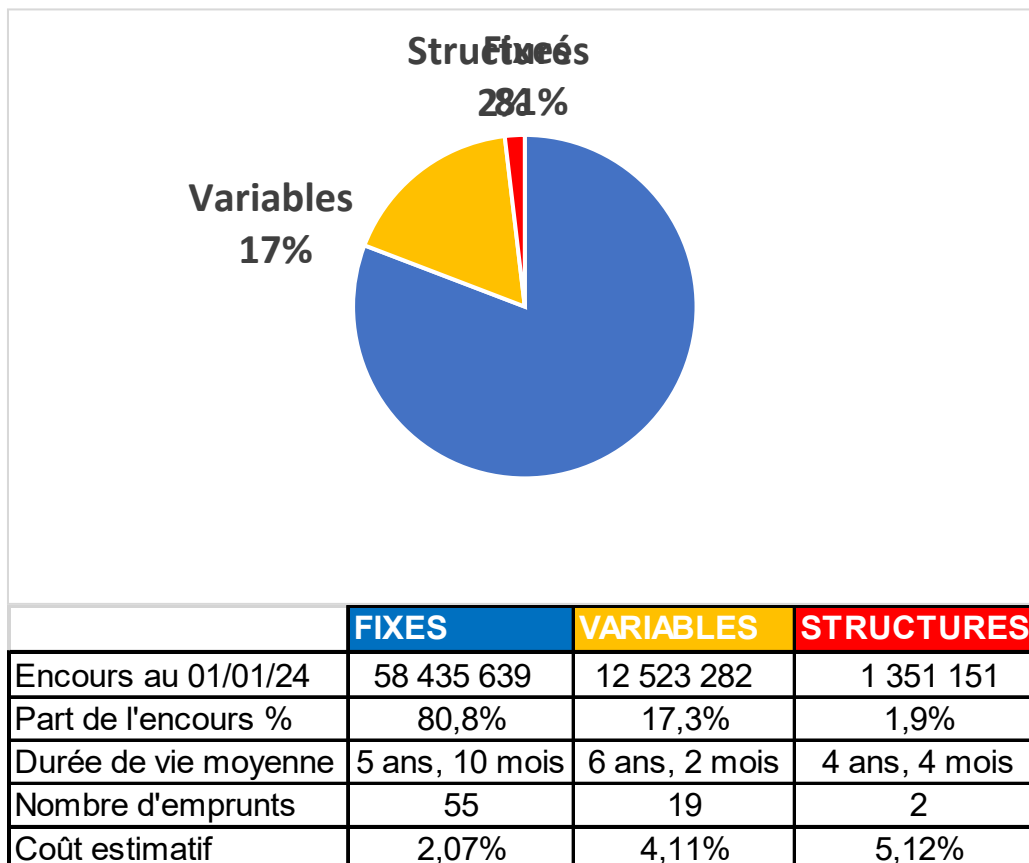
b) Un profil favorable de remboursement de la dette

La Ville rembourse rapidement son encours de dette. Au 1^{er} janvier 2024, la durée de vie moyenne de l'encours de dette global est de 6,7 ans sur le périmètre de dette consolidée, ce qui est assez proche de la moyenne des Villes de 20 000 à 100 000 habitants qui ressort à 6,2 ans selon l'enquête dette réalisée par le cabinet RCF.

Avec un stock de dette amorti sur une durée relativement courte, la Ville a la capacité d'accroître la durée de ses financements nouveaux sans allonger sensiblement sa durée de vie moyenne. La Ville a eu recours sur sa dernière recherche de financement à des emprunts sur une durée de 20 ans. Cette stratégie, conforme à la tendance observable sur les recherches de financement des collectivités, permet à la Ville de limiter ses contraintes d'amortissement en prospective et d'intégrer de la dette à faible coût sur une durée longue.

c) Le coût moyen de l'encours de dette

Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette (tous budgets) de la Ville ressort à 2,49 % en 2023 selon les prévisions de marché actuelles.



Progressivement, la Ville sécurise son encours de dette avec le renforcement de sa part à taux fixe.

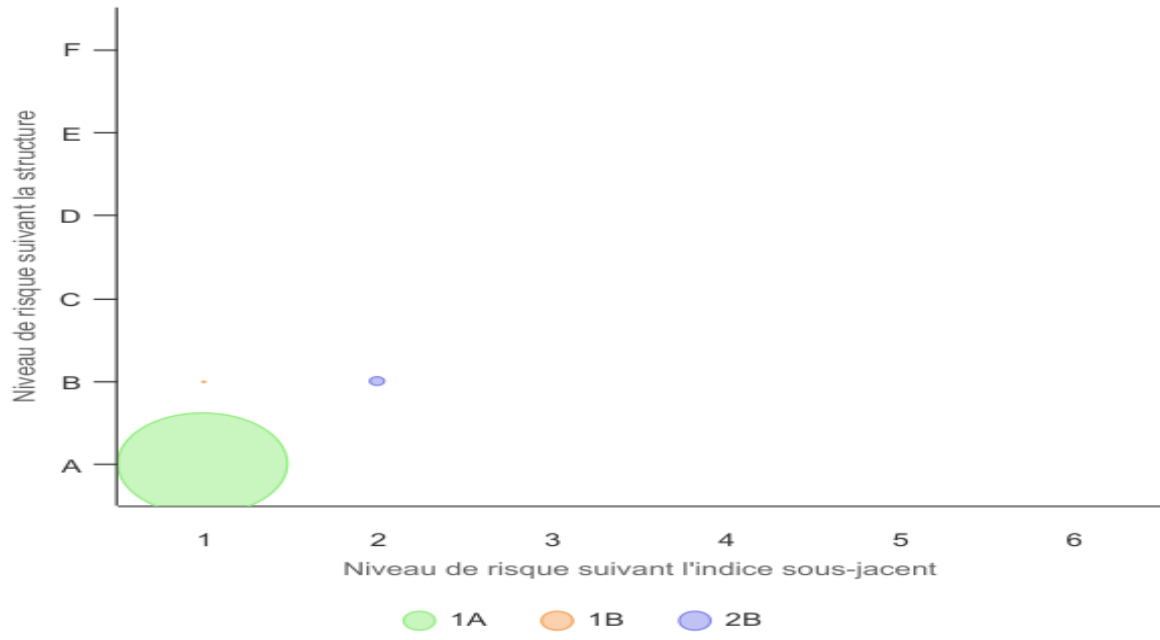
Lors de ses précédentes recherches de financement, la Ville a pu bénéficier des conditions de marché attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme.

L'encours de dette de la Ville à taux variable représente 17,3 % de l'encours de dette. Le coût moyen de la part à taux variable ressort à 4,11 %, il permet de bonifier le coût moyen de la dette mais reste pénalisé par plusieurs emprunts à marge élevées et le niveau du Livret A revu à la hausse à partir de 2022.

Par ailleurs, la Ville présente un encours de dette structuré présentant un risque d'augmentation du taux payé (capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 de 851 K€). Il s'agit d'un encours indexé sur le niveau de l'Euribor et le niveau de l'inflation. Sur ce contrat, plus le niveau de l'inflation augmente, plus son coût est élevé, à partir d'une constante à 3,98 %.

Étant donné la remontée du niveau général des prix, le coût de ce contrat a progressé en 2023. Le taux est en revanche capé à 6,47 % et le prêt s'éteint progressivement jusqu'en 2028.

**Classification de l'encours au 01/01/2024 en début de journée
selon la charte Gissler**



PARTIE 6

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ». Il précise notamment « l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

1. Un effectif total de près de 853 emplois permanents au service de la Ville (840 en ETP)

A compter du ROB 2023, afin d'harmoniser les modalités de comptabilisation des effectifs entre la Ville de Laval et Laval Agglomération, celle-ci est désormais calculée sur la base des effectifs permanents, tableau validé régulièrement par le conseil municipal au fur et à mesure des évolutions. Au 1^{er} janvier 2024, la Ville comptait ainsi 853 emplois permanents se répartissant comme suit par filière :

Répartition	en pourcentage
Filière administrative	16,3%
Filière animation	14,9%
Filière culturelle	6,2%
Filière médico-sociale	7,6%
Filière police	1,5%
Filière sociale	10,0%
Filière sportive	0,8%
Filière technique	42,7%
Total	100,0%

Cette répartition est détaillée comme suit :

POSTES PAR BUDGET	CAT	POSTES (NB)	POSTES (ETP)
BUDGET 01 - PRINCIPAL		853	840
FILIERE ADMINISTRATIVE		139	138,5
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	1	1
ATTACHES TERRITORIAUX	A	34	34
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	27	27
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	77	76,5
FILIERE ANIMATION		127	126,01
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	23	23
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	104	103,01
FILIERE CULTURELLE		53	53
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	8	8
BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	A	3	3
CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE	A	3	3
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	18	18

ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	21	21
FILIERE MEDICO-SOCIALE		65	64,8
INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	A	2	2
PUERICULTRICE TERRITORIALE 1992	A	3	3
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	59	59
TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT	B	1	0,8
FILIERE POLICE		13	13
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNIC	B	2	2
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	C	11	11
FILIERE SOCIALE		85	84,47
ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIF A	A	1	1
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	18	17,7
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	C	15	15
AGENTS TERR.SPEC.ECOLES MATERNELLES	C	51	50,77
FILIERE SPORTIVE		7	7
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	7	7
FILIERE TECHNIQUE		364	353,22
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	1	1
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	11	11
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	25	25
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	302	291,22
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	25	25

La baisse des effectifs comparativement à l'année passée ne correspond pas à des suppressions équivalentes de postes mais à des corrections d'ordre technique suite au travail de mise à plat du tableau des emplois permanents effectuée à l'automne 2023 (retraitement des contrats de projet qui ne devaient pas y figurer, de même pour les postes mis à disposition des associations qui ne sont pas des postes permanents, etc.).

2. Les évolutions avec un impact financier en 2024

Concernant les évolutions réglementaires, l'année 2023 a surtout été marquée par la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 du point d'indice de 1,5 % ainsi que la correction, à la même date, des premiers échelons pour les catégories C et B dont l'impact en année pleine a été estimé à 406 000 € (estimation réalisée en juillet 2023).

Les annonces en matière d'évolution des rémunérations pour la fonction publique de juin 2023 comportaient également pour l'année 2024, une augmentation de 5 points des indices majorés pour tous les grades, à effet au 1^{er} janvier. Par ailleurs, la perspective d'une refonte globale de la rémunération dans la fonction publique reste encore d'actualité. Cette réforme aurait un impact sur le budget de la Ville, qu'il est difficile à cette date d'appréhender.

Par ailleurs, l'étape finale de l'évolution d'organigramme de la nouvelle organisation est intervenue lors du Comité social territorial du 11 mai 2023, à effet au 1^{er} juin 2023. Les évolutions de postes validées dans ce cadre sont reportées en année pleine sur l'exercice 2024 et les suivants.

Cette étape s'accompagne d'un travail de fond sur le périmètre de la mutualisation Ville de Laval / Laval Agglomération (et même CCAS de Laval). Les évolutions sur le nombre d'emplois et la dimension budgétaire prendront effet au 1^{er} mars 2024.

Enfin, la pénurie de profils qualifiés a deux effets contradictoires sur les orientations budgétaires:

- d'une part la non-consommation de crédits faute de pouvoir effectivement recruter et pourvoir les postes vacants ;
- d'autre part l'augmentation des rémunérations de certains nouveaux agents recrutés suite aux négociations marquées un marché du travail plus favorable aux candidat.e.s

3. L'organisation du temps de travail

La mise en place des 1 607 heures, ainsi que le régime de prise en compte des sujétions sur le temps de travail au sein de la collectivité, ont été définis par des délibérations datant de décembre 2016, suite à des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

Est intervenue en 2023 une mise à jour des règlements et des modalités de prise de congés, jours de fractionnement, gestion des RTT et du compte épargne temps (CET). Les conséquences budgétaires sont possibles (et prévues en provisions) du fait de la probable augmentation des jours CET épargnés pour lesquels les agents demanderaient la monétarisation, et ce d'autant que le niveau de rémunération de ces jours CET ont fait l'objet d'une augmentation à effet 2024 dans le train des annonces du Gouvernement de juin 20.

4. L'action sociale au bénéfice des agents

Au 1^{er} janvier 2024, la ville de Laval adhère au CNAS (comité national d'action sociale), permettant le déploiement de ses modalités d'action sociale pour l'ensemble de ses agents. L'impact financier en 2024 est évalué à 236 m€.



Place du 11 novembre
CS 71327
53013 LAVAL Cedex
02 43 49 43 00
mailto:ma@laval.fr
www.laval.fr